

electro-acoustique

# TAP electro-acoustique

## Grille de Décote

Valable à partir de janvier 2025

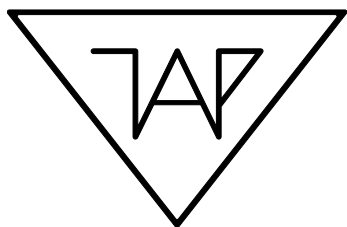
### Décote ESTHETIQUE d'un produit retourné

Défaut ESTHETIQUE constaté	% de décote (de la valeur du produit neuf)	Condition	Information
Tâche, griffure, trace d'humidité ou brûlure sur l'ébénisterie, le revêtement ou le boîtier du produit.	20	Par défaut constaté et par produit.	80% de décote si le produit complet est affecté, même pleinement fonctionnel, ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.
Démontage (ou tentative), trou, coup, décollement, décoloration ou absence de pièces sur l'ébénisterie, le boîtier, ou revêtement défectueux par soumission à un taux d'humidité anormalement élevé ou une température inadaptée.	30	Par défaut constaté et par produit.	80% de décote si le produit complet est affecté, même encore fonctionnel, ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit (plaquage endommagé ou décollé, coup ou impact important...).
Démontage (ou tentative), trou, déchirure, griffure, coup, décollement, marques, trace, tâche, décoloration, ou absence sur les articles identifiés comme accessoires des enceintes.	5	Par défaut constaté et par produit.	Bouton ou cavalier de réglage, câble fourni avec l'enceinte, bornier de raccordement ou moyen de connexion, visserie ou moyen de fixation, grille ou cache, gaine ou élément de protection, tissu, logo, pointe de découplage ou patin fourni avec l'enceinte, emballage original, etc...
Démontage (ou tentative), trou, déchirure, griffure, coup, décollement, marque, trace, tâche, décoloration sur les haut-parleurs eux-mêmes, les membranes, les suspensions ou les cache-noyaux des haut-parleurs.	20	Par défaut constaté et par produit.	40% de décote si un haut-parleur est affecté, même fonctionnel, ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.
Transformation mécanique, remplacement d'un ou plusieurs éléments du produit original TAP electro-acoustique, ou d'un produit revendu au titre d'une reprise ou d'une restauration.	30	Par défaut constaté et par produit.	80% de décote si le produit complet est affecté, même encore fonctionnel, ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.

Cette grille de décote est applicable aux produits originaux TAP electro-acoustique et à ceux revendus à un client par TAP electro-acoustique, acquis au titre d'une reprise ou d'une restauration.

**ATTENTION** : Les décotes ESTHETIQUES et les décotes ELECTRIQUES peuvent s'additionner.

Voir les [Conditions Générales De Vente](#).



electro-acoustique

# TAP electro-acoustique

## Grille de Décote

Valable à partir de janvier 2025

### Décote ELECTRIQUE d'un produit retourné

Défaut ELECTRIQUE constaté	% de décote (de la valeur du produit neuf)	Condition	Information
Elément électrique, haut-parleur défectueux par soumission à un taux d'humidité anormalement élevé ou une température inadaptée.	20	Par défaut constaté et par produit.	80% de décote si le produit complet est affecté, même encore « fonctionnel », ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.
Elément électrique défectueux (sauf haut-parleur) suite au branchement des produits sur du matériel inapproprié, incompatible ou défectueux (amplificateur disproportionné, mal utilisé ou poussé à saturation, utilisation d'un égaliseur ou d'un processeur de son, modification du signal par réglage Graves/Aigus/Loudness ou autre procédé visant à dénaturer la musique, matériel NON haute-fidélité, présentant des défauts de fonctionnement ou des pannes, même aléatoires)	20	Par défaut constaté et par produit.	Tout élément du filtrage, et/ou câblage, et/ou moyens de connexion.  5% de décote par élément de raccordement manquant (bouton ou cavalier de réglage, câble fourni avec l'enceinte, bornier de raccordement ou moyen de connexion...).
Haut-parleur défectueux suite au branchement des produits sur du matériel inapproprié, incompatible ou défectueux (amplificateur disproportionné, mal utilisé ou poussé à saturation, utilisation d'un égaliseur ou d'un processeur de son, modification du signal par réglage Graves/Aigus/Loudness ou autre procédé visant à dénaturer la musique, matériel NON haute-fidélité, présentant des défauts de fonctionnement ou des pannes, même aléatoires)	40	Par défaut constaté et par produit.	Bobine/ruban coupé ou non, et même si le haut-parleur est encore « fonctionnel ». Le défaut étant trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.
Toute transformation électrique, remplacement d'un ou plusieurs éléments originaux du produit TAP electro-acoustique®, ou d'un produit revendu au titre d'une reprise ou d'une restauration	30	Par défaut constaté et par produit.	80% de décote si le produit complet est affecté, même fonctionnel, ou si le défaut est trop handicapant pour permettre la revente en l'état du produit.

Cette grille de décote est applicable aux produits originaux TAP electro-acoustique et à ceux revendus à un client par TAP electro-acoustique, acquis au titre d'une reprise ou d'une restauration.

**RAPPEL** : Les décotes ESTHETIQUES et les décotes ELECTRIQUES peuvent s'additionner.

Voir les [Conditions Générales De Vente](#).